

## **Quand les méthodes biostatistiques et actuarielles s'unissent pour proposer un droit à l'oubli en Belgique.**

**Catherine Legrand, LIDAM/ISBA, UCLouvain.**

**Travail joint avec Antoine Soetewey et Michel Denuit (LIDAM/ISBA, UCLouvain)**

On sait que l'accès à une couverture d'assurance est très difficile pour les personnes présentant un risque perçu comme aggravé, par exemple les personnes ayant survécu à un cancer (Massart, *Journal of Cancer Policy*, 2018). L'accès restreint à une couverture d'assurance est clairement un obstacle à l'accès à la propriété (dans le cas d'un prêt immobilier) et à l'entrepreneuriat (dans le cas d'un prêt professionnel). Cependant, les progrès de la médecine au cours des 20 dernières années ont considérablement amélioré le pronostic des patients atteints de différentes pathologies et en particulier de plusieurs types de cancer. Parallèlement, de nombreux outils ont été développés en épidémiologie et en biostatistique pour étudier la mortalité et la morbidité associées notamment au cancer. Ces avancées ont déjà permis un meilleur accès aux produits d'assurance pour les personnes diagnostiquées d'un cancer. Notamment, cela a conduit la France à établir en 2016 un "droit à l'oubli" permettant l'accès à l'assurance après un délai de dix ans à compter de la fin du protocole thérapeutique réussi, en l'absence de rechute au cours de cette période. Cette période de 10 ans a même été raccourcie pour plusieurs types de cancer avec un bon pronostic et d'autres types de pathologies ont été progressivement intégrées dans cette loi. Une telle loi n'a été mise en œuvre en Belgique qu'en 2019.

À l'époque, nous avons décidé, avec un collègue spécialisé dans les sciences actuarielles, de constituer un petit groupe de recherche sur ce sujet, en mettant l'accent sur la situation en Belgique. L'idée était d'étudier comment la combinaison de techniques issues de trois domaines - l'épidémiologie, la statistique et les sciences actuarielles - pouvaient être utilisées pour améliorer la couverture du droit à l'oubli. Dans cet exposé, nous parcourons le travail de cette (petite) équipe en décrivant les différents projets menés et les résultats obtenus. Notre fil rouge sera l'intégration de méthodes « biostatistiques », telles que les modèles de guérison, les modèles multi-états et les modèles de mortalité en excès, avec des concepts plus « épidémiologiques » telles que le nombre d'années de vie perdue (YLL) ou la création de données de registre, le tout saupoudré de concepts actuariels, notamment lié au calcul de primes d'assurance. L'objectif sera d'illustrer comment une recherche menée de façon transversale, en réunissant des domaines proches mais souvent séparés, peut (doit) être mise en place pour répondre à des questions de recherche à fort impact sociétal.